



Langage, travail et formation : Complexité d'une « intégration par la langue » des étrangers dans une Suisse plurilingue

Josianne Veillette

Domaine Plurilinguisme et didactique des langues étrangères
Université de Fribourg, Suisse

Je suis membre du Réseau Langage, Travail et Formation (LTF) depuis 2011. C'est en effet au courant de ma formation doctorale que j'ai eu l'opportunité de participer à différents séminaires organisés par le Réseau.

Puisque je m'intéresse aux situations d'appropriation et d'apprentissage des langues en contexte de mobilité et d'immigration je me situe, de fait, dans le champ de la didactique des langues et des cultures étrangères. C'est par ailleurs dans ce champ – dans la voie d'étude Français langue étrangère (FLE) – que j'ai effectué ma thèse de doctorat, à l'Université de Fribourg (Suisse). Mais mes recherches doctorales m'ont toutefois amenée à me tourner vers la sociologie (des processus) et l'anthropologie politique : je me retrouve en effet à l'intersection des politiques linguistiques, des politiques migratoires et des politiques institutionnelles pouvant engendrer des pratiques sociales des langues, au croisement de l'immigration et du plurilinguisme.

Mes approches scientifiques et mes centres d'intérêts s'orientent principalement autour de deux thématiques : les frontières sociales et symboliques alimentées par les conceptions de l'« autochtonie » et de l'« étranger », qui sont elles-mêmes engendrées par l'identitaire national, et les processus d'insertion des personnes issues de la mobilité – notamment par l'apprentissage de la/des langue(s) nationale(s).

Un premier axe de mes recherches est lié à l'imaginaire national et aux catégorisations entre les différents groupes d'individus circulant à l'intérieur d'un territoire donné. Je m'intéresse aux rapports de force et de domination entre majorité(s) et minorité(s) ainsi qu'aux représentations sociales qui produisent des frontières tant symboliques que statutaires

entre les groupes. Mon regard porte donc à la fois sur les relations entre « nationaux » et « étrangers », et aussi sur les « nationaux » eux-mêmes, particulièrement lorsqu'ils sont de langues différentes dans des pays plurilingues. Pour comprendre les dynamiques d'inclusion/d'exclusion nationales qui entretiennent les sentiments d'appartenance et la cohésion sociale, il est en effet nécessaire d'interroger la manière dont la collectivité (nationale, locale) se conçoit elle-même, parallèlement à la façon dont elle pense « l'étranger ». L'observation des conceptions relatives à la citoyenneté et à la filiation, de même que des institutions politiques qui y sont liées, me permet de démontrer que les frontières entre les uns et les autres (« nous nationaux » - « eux étrangers », « nous nationaux », « nous étrangers ») ne correspondent pas toujours aux définitions officielles et surtout, qu'elles se métamorphosent selon les enjeux contextuels [Veillette, 2015].

Je m'intéresse, dans cette perspective, aux processus d'insertion sociolinguistiques d'acteurs qui ont connu la migration. Dans le contexte actuel « d'injonction à l'intégration » des étrangers en Suisse et ailleurs, j'observe les similarités de ces processus à partir de parcours singuliers pour contextualiser la complexité de la réalité migratoire et sociale. Il s'agit ici d'interroger ces dynamiques entre « distance et proximité » [Simmel, 2004 ; 1979], entre exclusion/inclusion : quels sont les facteurs d'ordres institutionnels, de production et de reproduction du pouvoir à prendre en compte dans l'évaluation du processus d'adaptation des personnes étrangères (qu'elles soient directement issues de la mobilité ou non) ? Souvent maintenus à distance par les membres de la société de résidence, les étrangers se voient obligés, en quelque sorte, de s'identifier aux groupes d'appartenance qui leur sont assignés. Or, l'individu compose aussi avec ses héritages, qui sont tributaires de la manière dont il conçoit ses appartenances et de la marge de manœuvre dont il dispose pour faire reconnaître ses identifications. Je montre ainsi que les rapports aux lieux physiques sont importants, mais que l'individu crée lui-même ses propres ancrages aux territoires puisqu'il y a différentes manières d'« habiter » des lieux [Ramos, 2006] ; il y a toujours une variabilité des identifications et des volontés de présentation du « je » dans le « nous collectif ».

Ces thématiques s'inscrivent dans un contexte plurilingue helvétique particulier dans lequel nous devons préparer les étrangers à leur « intégration par la langue ». La problématique actuelle en Suisse laisse penser que l'on fonctionne dans une seule langue, du fait du principe de la territorialité des langues. Mais les lieux d'habitation (que l'on songe aux communes où cohabitent francophones et germanophones), les contextes professionnels ou encore les types de secteurs d'activités exigent aussi parfois – sinon souvent – diverses langues (l'anglais, mais également certaines langues de la migration) qui ne sont pas toujours « pensées » pour les étrangers [Veillette, 2013].

Mon approche méthodologique analytique est essentiellement qualitative – approche compréhensive et *Grounded Theory*. L'approche par entretiens permet d'envisager les élaborations émanant des institutions sociales – qui construisent et maintiennent l'ordre

social, et d'analyser les signes de l'intériorisation de ces constructions par les acteurs sociaux attachés à la collectivité [Strauss et Corbin, 2004 ; Paillé, 1994]. L'approche qualitative interprétative permet en outre de comprendre les mécanismes de la construction de l'imaginaire collectif qui sous-tend et entretient l'idée de nation. Nous pouvons ainsi observer comment cet imaginaire, en façonnant la perception que les acteurs sociaux ont du monde et des groupes, a finalement des répercussions sur le réel en induisant les opinions, les attitudes et les comportements. Ces éléments agiront ensuite sur les dynamiques relationnelles entre groupes et les processus d'identifications mutuelles, qui peuvent nous éclairer sur les processus d'insertion des étrangers, notamment par la langue. Ainsi cette approche, de même que mes deux axes de recherches, permettent-ils d'examiner les représentations et les rapports à la « nation », aux « nationaux » et à l'« étranger » à la fois du point de vue collectif et du point de vue individuel.

Enfin, un dernier élément est à souligner : mon intérêt marqué pour l'observation des logiques collectives et institutionnelles de petites localités. Contrairement aux centres urbains, qui permettent aux étrangers de garder un certain anonymat et de bénéficier de structures d'accueil utiles à leur insertion, il est en effet pertinent de s'interroger sur la façon dont ceux qui ont connu la migration s'y prennent pour s'insérer dans les milieux à faible densité démographique, lorsque ces réseaux relationnels et structurels sont moins présents. Vivre dans de petites localités, c'est par ailleurs être *de facto* plus « visible » aux yeux des locaux au travers des contacts quotidiens ; cette présence étrangère peut engendrer des craintes, amplifiées dans les zones peu habitées, notamment par le fait que les personnes ayant connu la migration peuvent rencontrer des problèmes avec les institutions locales qui peuvent être perçus comme une non-volonté d'intégration par les habitants locaux. Ceci d'autant plus que les petites communes induisent souvent une mise en scène des appartenances et la constitution d'une « communauté de référence locale » symbolique [Retière, 2003] qui leur sont propres.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr) en Suisse. Celle-ci a notamment pour objectif de « règle[r] [...] l'encouragement de l'intégration des étrangers » [art.1 de la LEtr], et s'adresse particulièrement aux ressortissants des États membres de la CE et ceux membres de l'AELE [art. 2, al. 2 et 3]. L'immigration étant essentiellement motivée par l'exercice d'une activité économique [art. 3, al. 1], l'intégration vise alors « à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère » et passerait notamment par l'apprentissage d'une langue nationale [art. 4, al. 4]. Ces recommandations, bien que fédérales, sont mises en application par les autorités cantonales qui seules décideront, et selon leurs propres termes et logiques, d'une politique d'intégration.

Dans la suite des recommandations de cette LEtr, les gouvernements cantonaux suisses peuvent donc dorénavant obliger les nouveaux venus à apprendre la langue locale. Mais observons d'un peu plus près ces liens entre « immigration », « intégration » et « activité

économique » contenus dans cette LEtr. Il est expliqué, à l'article 3, alinéa 1 de cette loi fédérale, que

l'admission d'étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative doit servir les intérêts de l'économie suisse ; les chances d'une intégration durable sur le marché du travail suisse et dans l'environnement social sont déterminantes. Les besoins culturels et scientifiques de la Suisse sont pris en considération de manière appropriée.

La politique migratoire en Suisse a toujours été déterminée par les besoins du secteur économique, où l'on considère que « l'intégration » est liée à la participation au marché du travail. Mais de quelle(s) langue(s) parle-t-on lorsque l'on associe « intégration par la langue » et « intégration par le travail » ? Ou encore, à quel(s) type(s) d'intégration¹ pense-t-on ? Car si les étrangers doivent bel et bien faire face à un processus d'adaptation sociale – qui passe par l'apprentissage de l'une des langues (ou des langues) locales – l'intégration sur le marché du travail (qui correspond également au processus d'adaptation sociale, notamment par la reconnaissance sociale que procure le travail) peut exiger d'autres langues, qui ne sont pas toujours celles parlées par les collectivités locales dans la vie courante. Tel est le cas de l'anglais : s'il a d'abord été encouragé par le monde des affaires de la métropole zurichoise, l'anglais a dorénavant investi les secteurs scientifiques, académiques, médiatiques et éducatifs (phénomène par ailleurs toléré, voire même encouragé par la non-intervention ou la complicité tacite des autorités fédérales et cantonales). Ainsi est-il maintenant enseigné à l'école obligatoire comme première langue étrangère dans la quasi-majorité des cantons suisses allemands, le français devenant la deuxième langue étrangère². Ces changements de statuts et de rapports de force entre les langues en Suisse (qu'elles soient donc officiellement reconnues ou non) ont pour effet de modifier les conceptions et discours sur le plurilinguisme à l'intérieur du pays de même que l'aménagement et l'équilibre entre les langues. Mais ceci nous amène aussi à nous interroger sur les effets que peuvent avoir ces rapports de forces entre les langues en Suisse

¹ Faisons référence ici à H. Entzinger, qui considère que l'État et la nation peuvent créer des discriminations entre les nationaux et les non-nationaux (ou même les minorités nationales), mais que ces discriminations se rencontrent également dans les lois du marché. Pour cet auteur, les typologies existantes, concernant les politiques d'intégration des étrangers, ne prennent justement pas en compte la complexité des liens entre la nation, l'État et le marché pour rendre compte de la multidimensionnalité du phénomène. Entzinger se réfère ainsi à deux modèles étatiques d'intégration des étrangers, soit le « *guest worker model* » et le « *permanent immigration model* » qui, selon lui, traiteraient essentiellement de la dimension économique de la migration. Il évoque aussi l'opposition classique faite entre les conceptions du « *jus soli* » et du « *jus sanguinis* » (conceptions qui correspondent par ailleurs à un « idéal type » plutôt qu'à la réalité, qui résulte souvent du mélange des deux), qui auraient des effets indirects sur les individus et ne tiendraient pas assez compte du lien entre l'individu et l'État. Enfin, Entzinger traite du « *ethnic minorities model* » et du « *assimilation model* » qui, s'ils peuvent aussi s'appliquer à la réalité socio-culturelle des nationaux, mettraient trop l'accent sur l'aspect culturel de l'intégration au détriment des contextes socio-économiques du pays de résidence. L'intégration est un processus complexe qui concerne différents domaines qui relèvent à la fois de l'État, du marché et de la conception de la nation ; aussi considère-t-il qu'il faut plutôt s'interroger si les immigrants sont perçus comme appartenant à une communauté non-autochtone ou en tant qu'individus [Entzinger, 2000 : 98 – 105].

² A noter que tous les cantons suisses romands ont gardé l'allemand comme première langue étrangère enseignée, ainsi que les cantons à majorité germanophone ou bilingues frontaliers, soit les cantons de Berne, de Soleure, de Bâle et du Valais.

sur cette « intégration par les langues et par le travail » des étrangers (et quel(s) effet(s) sur quel(s) type(s) d'étranger(s) ?), ainsi que sur leurs besoins en langue(s) –types de besoins, types de formations disponibles – ou non ?

L'observation des processus d'insertion des étrangers (à l'intérieur des dynamiques locales de cohabitation) se pose avec d'autant plus d'acuité dans le contexte helvétique actuel, où l'initiative intitulée « Contre l'immigration de masse » acceptée par la population lors des votations du 9 février 2014, traduit une certaine frilosité à l'égard de la présence des étrangers sur le sol helvétique ; les mesures d'« intégration » étant devenues plus exigeantes ou plus restreintes³, il devient impératif de comprendre les lieux, les milieux dans lesquels les étrangers s'insèrent, mais également de connaître leurs acquis et leurs ressources afin de pouvoir leur offrir des structures adaptées à leurs besoins [Veillette et Gohard-Radenkovic, 2012 ; Gohard-Radenkovic, Veillette et Farmer, 2012]. Quels sont les discours politiques, institutionnels, organisationnels, en vigueur et comment en analyser les effets sur les parcours socio-langagiers des étrangers ? Quels sont les dispositifs mis en place, les programmes d'accueil, de suivi, de coordination, de formation, etc., pour assurer cette intégration socioprofessionnelle et civique par la langue de ces publics ?

Quelques indications bibliographiques

- ADAMI, H. et ANDRE, V. (éd. par) (2015). *De l'idéologie monolingue à la doxa plurilingue : regards disciplinaires*. Berne : Peter Lang /Transversales.
- ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (éd. par) (2012). *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- ADAMI, H. (2009). *La formation linguistique des migrants. Intégration, littératie, alphabétisation*. Paris : CLE International / Didactique des langues étrangères.
- AMSELLE, J.-L. (2001). *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris : Flammarion/ Champs.
- ANDERSON, B. (2002 ; 1983). *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte / Poche.
- BEN MICKAELS, W. (2006). *La diversité contre l'égalité*. Paris : Raisons d'agir.
- BERGER, P. et LUCKMANN, T. (2008 ; 1966). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin / Individu et Société.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- BOURDIEU, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit / Le Sens commun.

³ Par exemple, l'adoption en juin 2014 de la révision de la Loi sur la nationalité suisse [LN] prévoit dorénavant que les autorités fédérales pourront accorder la naturalisation si le candidat remplit les conditions d'une intégration « réussie ». Parmi ces conditions figurent explicitement l'exigence de démontrer une « aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit » et l'encouragement et le soutien actifs des membres de leur famille [LN, art. 12, al. 1c et 1e].

- BOZON, M. (1984). *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- ELIAS, N. et SCOTSON, J. L. (1997 ; 1965). *Logiques de l'exclusion*. Paris : Fayard / Agora.
- ENTZINGER, H. (2000). "The dynamics of Integration Policies. A Multidimensional Model », in KOOPMANS, R. et STATHAM, P. (éd. par). *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics. Comparative European Perspectives*. Oxford : Oxford University Press (pp. 97 – 118).
- GOHARD-RADENKOVIC, A. et VEILLETTE, J. (dir. par) (2015 : à paraître). *Nouveaux espaces dans les nouvelles logiques migratoires ? Entre mobilités et immobilités des acteurs. Les Cahiers internationaux de sociolinguistique*.
- GOHARD-RADENKOVIC, A. (2012 ; 2005). « De l'usage des concepts de « culture » et « d'interculturel » en didactique ou quand l'évolution des conceptions traduit l'évolution de la perception sociale de l'autre », in BERTRAND, O. (dir. par). *Diversités culturelles et apprentissage du français. Approche interculturelle et problématiques linguistiques*. Palaiseau : Les Éditions de l'École polytechnique (pp. 19 – 30).
- GOHARD-RADENKOVIC, A., VEILLETTE, J. et FARMER, D. (2012). « Politiques des langues et leurs effets sur l'intégration des étrangers dans des contextes de côtoiement linguistique entre majoritaire et minoritaire(s) », in VATZ-LAAROUSSI, M. et BELKHODJA, C. (dir. par). *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*. Paris: L'Harmattan / Compétences interculturelles (pp. 197 – 213).
- GOHARD-RADENKOVIC, A. et MURPHY-LEJEUNE, E. (2008) « Mobilités et parcours », in ZARATE, G., LEVY, D. et KRAMSCH, C. (éd. par). *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Éditions des Archives contemporaines (pp. 126 – 170).
- GOHARD-RADENKOVIC, A. et ZARATE, G. (2004). « L'identité cartographiée : de la grille à la carte », in GOHARD-RADENKOVIC, A. et ZARATE, G. (coord. par). *La reconnaissance des compétences interculturelles : de la grille à la carte*. Paris : Didier / Les Cahiers du CIEP.
- HOBSBAWM, E. et RANGER, T. (éd. par) (2006). *The Invention of Tradition*. Cambridge : Cambridge University Press / Canto.
- Loi sur la nationalité Suisse (LN) du 20 juin 2014.
- Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005.
- MEYRAN, R., et RASPLUS, V. (2014). *Les pièges de l'identité culturelle*. Paris : Berg International.
- PAILLE, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23 (pp. 147 – 181).
- PORCHER, L. (2003). « Le plurilinguisme : des politiques linguistiques, des politiques culturelles, des politiques éducatives », in CARTON, F. et RILEY, P. (éd. par). *Vers une compétence plurilingue. Le français dans le monde. Recherche et applications*, juillet. Paris : FIPF / CLE International (pp. 88 – 95).
- RAMOS, E. (2006). *L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire*. Paris : Armand Colin.
- RETIERE, J.-N. (2003). « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », in *Politix*, Vol. 16, n°63 (pp. 121 – 143).
- SCHÜTZ, A. (2010 ; 1944). *L'étranger. Un essai de psychologie sociale. Suivi de L'homme qui rentre au pays*. Paris : Allia.
- SIMMEL, G. (2004 ; 1979). « Digressions sur l'étranger », in GRAFMEYER, Y. et JOSEPH, I. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Flammarion (pp. 53 – 59).

- STRAUSS, A. et CORBIN, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg /Socialis.
- STUDER, B., ARLETTAZ, G. et ARGAST, R. (2013). *Le droit d'être Suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*. Lausanne : Antipodes / Histoire.
- THIESSE, A. M. (2001 ; 1999). *La création des identités nationales. Europe XVIIIe – XIXe siècles*. Paris : Seuil / Histoire.
- TODD, E. (1994). *Le destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*. Paris : Seuil.
- VEILLETTE, J. (à paraître). « Langues d'intégration, langues de cohabitation. Plurilinguisme et mauvaises langues dans des communes bilingues fribourgeoises », in *Actes du colloque Malelingue 2*. Paris : L'Harmattan / Espaces discursifs.
- VEILLETTE, J. (2015 : à paraître). *Récit national et imaginaires identitaires au double prisme du « bilinguisme » et de la « migration »*. Une autre lecture des dynamiques de cohabitation dans deux petites communes suisses. Berne : Peter Lang / Transversales [Thèse de doctorat, publiée dans le cadre du Projet Pilote OAPEN-CH du FNS].
- VEILLETTE, J. (2015). *Imaginaires identitaires et dynamiques relationnelles entre les divers acteurs de deux communes urbaines du canton de Fribourg au prisme du « bilinguisme » et de la « migration »*. Université de Fribourg. [Thèse de doctorat en ligne](#)
- VEILLETTE, J. (2013). « L'immigration dans de petites villes « bilingues » fribourgeoises, ou quand l'acquisition du français est révélatrice de logiques locales particulières », in HAUSER, C. MILANI, P., PAQUET, M. et SKENDEROVIC, D. (dir. par). *Sociétés de migrations en débats. Québec – Canada – Suisse : approches comparées*. Laval – Porrentruy : PUL – SJE (pp. 127 – 137).
- VEILLETTE, J., GOHARD-RADENKOVIC, A. (2012). « Parcours d'intégration d'étrangers en milieux plurilingues : le cas du canton bilingue de Fribourg (Suisse) », in ADAMI, H. et LECLERCQ, V. (dir. par). *Les migrants face aux langues des pays d'accueil. Acquisition en milieu naturel et formation*. Paris : Editions Septentrion / Les Savoirs mieux (pp. 89 – 133).
- VEILLETTE, J. (2011). « L'intégration : une simple question de langue(s) ? », in *Educateur*. Martigny : Syndicat des enseignants romands, n°1 (janvier) (pp. 36 – 38).
- VEILLETTE, J. et GOHARD-RADENKOVIC, A. (2011). « Comment gère-t-on la diversité linguistique et culturelle en Suisse ? Impact des nouvelles politiques migratoires sur « l'intégration par la langue des étrangers » », in *Les langues à l'école*, Moscou : Publications MPOCBWEHNE, (pp. 93 – 96).